



Nouveaux taux de coût d'assurance nivelé pour les protections établies à compter du lundi 3 octobre 2011

RÈGLEMENTS DE TRANSITION

Assurance vie universelle

Les nouveaux taux de coût d'assurance nivelé s'appliqueront à toutes les polices et les avenants VU à compter du 3 octobre 2011. Ces modifications visent les polices suivantes : la Gamme Dimension, la Prévoyance, le Programme d'assurance vie universelle relative à l'avance aux fins de placement et les avenants de T100 VU. L'augmentation des taux de CA nivelé vise les personnes âgées de 50 ans ou moins, sans pour autant que notre classement parmi les plus concurrentiels à ces âges n'en souffre.

Pour aider à faciliter le traitement des propositions par les services des Nouvelles Affaires et de la Tarification avant la date limite du 30 septembre pour les anciens taux, nous n'accepterons des illustrations créées à l'aide de la version 21 de La Vague que jusqu'au 22 juillet 2011.

Nous vous conseillons fortement de commencer à utiliser les nouveaux taux de CA nivelé pour vos illustrations dès que vous recevrez la nouvelle version de notre logiciel d'illustration (La Vague, version 22), laquelle vous sera postée au début du mois de juillet. Vous pourrez télécharger la version 22 de La Vague à compter de jeudi le 30 juin 2011 par le biais de notre site sécurisé des conseillers à l'adresse suivante : bmoassurance.com/soutienconseiller.

Veuillez prendre note des règlements de transition suivants :

Dans le cas des propositions reçues au siège social d'ici au vendredi 22 juillet 2011 :

- Toutes les propositions reçues d'ici au vendredi 22 juillet 2011 seront établies en fonction des anciens taux, à condition que la police soit établie au plus tard le vendredi 30 septembre.
- Dans le cas de toute police établie après vendredi le 30 septembre 2011, les nouveaux taux seront utilisés.

Dans le cas des propositions reçues au siège social lundi le 25 juillet 2011 ou ultérieurement :

- À compter du lundi 25 juillet 2011, nous présumerons que les nouveaux taux doivent être utilisés au moment de traiter les propositions. Une illustration signée créée à l'aide de la version 22 de La Vague sera exigée pour régulariser ces polices.

Les polices déjà régularisées ne pourront être modifiées.

Nota: Notre système de suivi des propositions reflètera les anciens taux jusqu'au vendredi 30 septembre 2011. De plus, les taux du CA de la TRA n'ont pas été modifiés en ce qui touche toutes les polices VU.

Pour de plus amples renseignements sur les produits de BMO Assurance, veuillez téléphoner à votre AGP ou communiquer avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance le plus près.

Région de l'Ontario
1-800-608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique
1-866-217-0514

Région de l'Ouest
1-877-877-1272

BMO Société d'assurance-vie

60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5
1-877-742-5244

À l'usage exclusif des conseillers.

Les renseignements que renferme le présent document ne sont offerts qu'à titre indicatif et peuvent changer sans préavis.
Assureur : BMO Société d'assurance-vie.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

BMO  **Assurance**